

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00694

DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS SUITE AUX ÉMEUTES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOQ, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Vincent BONY,
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231221-D20230069410

Date de mise en ligne : 28 décembre 2023

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. David FARA donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

DISPOSITIF D'AIDE AUX COMMERÇANTS ET ARTISANS SUITE AUX EMEUTES

Suites aux émeutes qui se sont déroulées depuis le 27 juin 2023 dans de nombreuses villes et métropoles françaises, plusieurs milliers de commerçants et artisans ont subi des dégradations et ont été contraints de cesser totalement ou partiellement leurs activités.

Aussi, dans la continuité de l'action de Saint-Etienne Métropole en soutien au développement économique local et en complément des aides présentées par l'Etat le 1er juillet dernier, Saint-Etienne Métropole a mis en place une aide exceptionnelle à destination des commerçants et artisans de son territoire.

L'aide prend la forme d'une subvention en investissement représentant 50 % d'une assiette de dépenses de matériels et équipements éligibles, d'un montant maximum de 5 000 € par entreprise. Ces dépenses permettent notamment de prévenir ou de limiter les intrusions dans les locaux et de contribuer ainsi à la continuité des activités de ces entreprises.

Ce dispositif métropolitain de soutien exceptionnel et son règlement d'attribution ont été approuvés par délibération du Bureau en date du 12 juillet 2023.

14 dossiers ont été déclarés recevables par la Chambre de commerce et d'industrie et par les services de Saint-Etienne Métropole. Ils représentent un montant de dépenses prévisionnelles éligibles de 112 231,83 € HT et un montant d'aide de 47 212,55 €.

L'ensemble des aides accordées est présenté dans l'annexe ci-jointe.

Depuis la mise en place du dispositif de soutien, ce sont 93 dossiers qui ont fait l'objet d'un avis favorable pour l'attribution de l'aide pour un montant total de 265 305,06 € et un montant de dépenses éligibles de 618 124,73 € HT.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le versement des subventions d'investissements aux 14 entreprises figurant dans l'annexe ci-jointe ;**
- **approuve les conventions correspondantes et autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire ;**
- **les dépenses seront imputées sur le budget principal au compte SERV/chapitre 204/AIDEC.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE

Annexe : Tableau des aides accordés pour rapport délibération - Bureau Métropolitain

SIRET	Raison sociale	Activité	Commune	Montant dépenses prévisionnelles HT €	Montant subvention accordée par SEM €
91213560500018	SNC BENKATTABA	Tabac	Saint-Etienne	6 847,28	3 423,64
38816345300011	RULLIERE BERNARD	Bijouterie	Saint-Etienne	8 833,30	4 416,65
65450030500036	ETABLISSEMENTS COURSOL	Equipement maison	Saint-Etienne	6 114,55	3 057,28
89978233800011	DINE	CHR	Saint-Etienne	6 821,65	3 410,83
89466403600015	ZBK-FE	CHR	Saint-Etienne	5 809,15	2 904,58
90486583900016	MCS PEUPLE	CHR	Saint-Etienne	9 658,86	4 829,43
87947204100018	EA MODE	Prêt-à-porter	Saint-Etienne	7 915,00	3 957,50
39936633500012	GRENIER LIZON	Optique	Saint-Etienne	23 961,07	5 000,00
89055466000013	MELI BY CHOKLATE	Prêt-à-porter	Saint-Etienne	1 603,41	801,71
41092868300011	SAS DE PARIS	Librairie	Saint-Etienne	4 844,17	2 422,09
79185117300017	ADVFR	Optique	Saint-Etienne	10 077,72	5 000,00
30362693100024	MONDIAL EVASION	Voyage	Saint-Etienne	5 021,67	2 510,84
84429372000018	KARATAS MICKAEL	CHR	La Ricamarie	13 768,00	5 000,00
91797686200016	LA POWDRIERE	Boutique de createurs	Saint-Etienne	956,00	478,00
TOTAL	14 entreprises			112 231, 83	47 212,55